

AMÉNAGEMENTS FONCIERS

Le Conseil départemental assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des opérations d'aménagement foncier.

Bénéficiaires

Les communes

Dépenses éligibles

L'ensemble des dépenses est engagé et réglé par le Conseil départemental en respect de l'article L121-15 du Code rural.

- Le conseil départemental prend en charge l'intégralité des frais relatifs à un premier aménagement.
- La participation du Département est de 50% dans le cas d'un second aménagement à la condition que le premier aménagement soit clôturé depuis au moins 40 ans.

Conditions d'attribution

Le Conseil départemental décide d'inscrire la commune au programme annuel des opérations et vote l'autorisation de programme correspondante au vu des éléments suivants :

- La délibération du Conseil Municipal demandant un aménagement foncier.
- Les conclusions d'une étude préalable relative: - aux conditions d'exploitation des propriétés agricoles ou forestières, à la mise en valeur des espaces naturels, aux contributions à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal.
- Les observations des services de l'État formulées dans le porter à connaissance.

Cas des grands ouvrages :

Lorsque la réalisation d'un grand ouvrage public compromet la structure des exploitations agricoles, le maître d'ouvrage est tenu, dans l'acte déclaratif d'utilité publique de remédier aux dommages causés en participant financièrement à l'exécution d'opérations d'aménagement foncier (Article L. 123-24 du code rural) sous forme d'un fonds de concours versé au Département.

L'attribution doit être préalable au lancement des travaux et doit faire l'objet d'un versement dans les délais prévus par la décision d'attribution.

Contact

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE

Service Agriculture

Tél. : 03.25.32.85.71

Fax : 03.25.32.85.24

dea@haute-marne.fr

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Président du conseil départemental
Direction de l'environnement et de l'agriculture
Service Agriculture
1 rue du Commandant Hugué - CS 62127
52905 CHAUMONT Cedex 9

